

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 14 octobre 2005

**TAUX DE MARGE FLOTTANTS SUR PANIERS DE TITRES ET
PARTS LIÉS À L'INDICE S&P/TSX 60**

Le paragraphe k) de l'article 9001 des Règles de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) prévoit un mécanisme de surveillance et d'ajustement des taux de marge flottants applicables sur des paniers de titres ou sur des parts liés à un indice lorsque la volatilité des cours de fermeture d'un tel indice dépasse le taux de marge établi pour cet indice. Lorsque la volatilité d'un indice dépasse le taux de marge flottant établi pour cet indice, le taux de marge flottant est alors ajusté en conséquence, et ce, pour une période minimale de vingt (20) jours ouvrables à compter de la date à laquelle les participants agréés sont avisés d'un tel ajustement. À la fin de cette période de vingt (20) jours ouvrables, le taux de marge flottant est alors rajusté à la baisse si les calculs d'intervalles de marge réglementaires indiquent une réduction de ces intervalles.

En raison de la récente volatilité qu'a connu l'indice S&P/TSX 60, il s'avère nécessaire d'augmenter le taux de marge flottant applicable aux paniers de titres et aux parts liés à cet indice. Ce nouveau taux de marge flottant entre en vigueur immédiatement pour la période minimale de vingt (20) jours ouvrables mentionnée ci-dessus et il remplace ceux qui avaient été établis dans la circulaire no 144-2005 publiée par la Bourse le 5 octobre 2005.

TAUX DE MARGE FLOTTANTS	PANIER DE TITRES D'UN INDICE		PARTS LIÉES À UN INDICE	
	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX
Indice S&P/TSX 60	3,00 %	4,00 %	2,75 %	4,00 %

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Frank Barillaro, analyste principal, Surveillance des marchés, Division de la réglementation, au (514) 871-4949, poste 240, ou par courriel à l'adresse fbarillaro@m-x.ca.

Jacques Tanguay
Vice-président, Division de la réglementation

Circulaire no : 151-2005